

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2013-40 en date du 28/08/2013 fixant les tarifs du service de restauration de l'antenne de l'Accueil de Loisirs du Foyer Rural de St Léonard de Noblat :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 28 Août 2013, à 18H30 suivant convocation en date du 21 Août 2013, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

M. Pascal BABAUDOU a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	10	2	10	12	12	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, BABAUDOU Pascal, ALAMARGOT Sylvie, FAUCHER Alain, GILLES Dominique, DUCHEZ Michel, BERGER Thierry, PASQUET Christophe, PAGO Corinne, HARGE Andrée.

Représentés : MM. DUTHEIL Rachel procuration à LEBLOIS Jean-Claude, DUFOUR Aurore procuration à ALAMARGOT Sylvie.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Considérant que la semaine scolaire passe de 4 à 4,5 jours à compter de la rentrée 2013/2014,

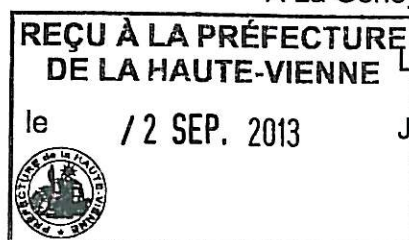
Considérant qu'un Accueil de Loisirs va être mis en place dans le cadre d'un partenariat entre la commune et le Foyer Rural de St Léonard de Noblat le mercredi après midi,

Considérant qu'il y a lieu d'organiser un service de restauration,

**DECIDE** qu'à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2013 le tarif du service restauration mis en place dans le cadre de l'accueil de Loisirs sera de 3,50 euros par repas.

**PRECISE** que ce service sera facturé aux parents par le Foyer Rural.

A La Geneytouse, le 31 Août 2013



Le Maire,

Jean-Claude LEBLOIS

